

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 AOÛT 2023****Présents :**

**BRAUNECKER François, DESJARDINS Marc, DESTAILLEUR Frédéric,
DUMENIL Anaïs, GASSER Jean-Marc, KRAUSE Guillaume, LEININGER
Marie Christine, LINDAUER Martine, MERKLING André, MICHEL Laetitia**

Procurations :

BALVA Patrick à GASSER Jean-Marc

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV de la réunion du 09/08/2023
2. Décision modificative budgétaire DM2 Service général
3. Information lot de chasse communale
4. Divers

1.	Approbation du PV de la réunion du 09/08/2023	DCM 2023/033
-----------	--	--------------

M. le Maire soumet le PV de la dernière réunion à l'assemblée délibérante.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- D'adopter le PV de la réunion du 9 août 2023,
- Le Maire aura obligation de publier le PV ainsi adopté au plus tard le 06/09/2023 sur le site internet de la commune.

Pas de débat.

2.	Décision modificative budgétaire DM2 Service général	DCM 2023/034
-----------	---	--------------

Le Percepteur, par courriel en date du 08/08/2023, informe la Commune, que le budget 2023 – Service général comporte une erreur d'appréciation d'importance, notamment que le résultat d'investissement reporté n'est pas de 209 583.02€ mais de 28 856.71€. Après vérification, il s'avère qu'effectivement notre logiciel n'avait pas intégré le report négatif de 2022 au budget primitif. Il y a donc lieu de prendre une décision modificative du budget au service général selon le tableau suivant :

Section d'investissement

Comptes	Modifications		Différence
	Initial	Final	
R 001 Solde d'exécution reporté	209 583.02€	28 856.71€	-180 726.31€
231-048 Immobilisations en cours	550 000.00€	369 273.69€	+180 726.31€
Total	340 416.98€	340 416.98€	0€
Différence	0€		

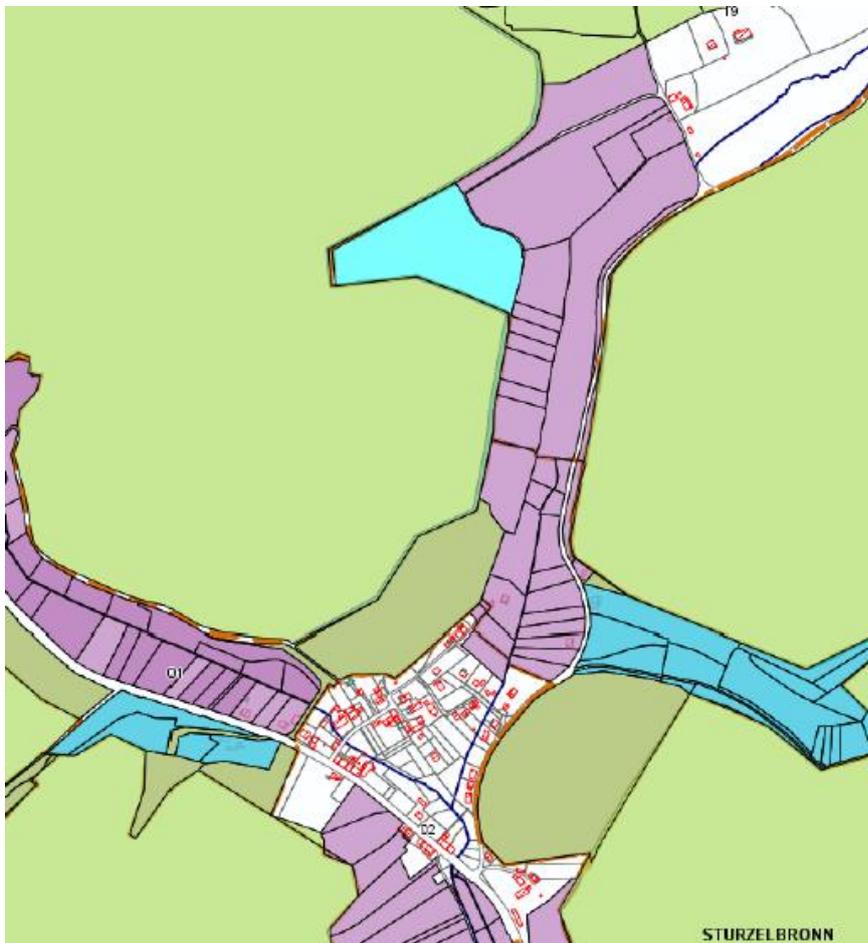
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité::

- de procéder à la décision modificative budgétaire au service général présentée ci-dessus,
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Pas de débat.

3.	Information concernant le lot de chasse communale	
-----------	--	--

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'ONF voudrait se réserver les enclaves (en bleu sur les figures ci-jointes, violet = chasse communale) sur la commune.





Pour rendre la chasse communale plus attractive, il serait envisageable de récupérer les enclaves du Bitscher Loch, du Kuktal et du Hutzelhof. Au Kuktal, il faut également savoir qu'un circuit de découverte va se mettre en place dans le cadre de l'espace homme-nature.

Le Maire informe le Conseil municipal de la réservation en tant qu'enclaves des parties citées. Il explique la définition d'une enclave. Il propose d'informer l'ONF de la volonté de la commune de récupérer ces parties.

4.	Divers	
-----------	---------------	--

- Une journée de travail est programmée pour le 30 septembre 2023.
- M. le Maire informe le Conseil municipal sur la grille tarifaire pour la mise en place d'une redevance incitative sur le périmètre de la ComCom de BITCHE. Il insiste sur le matraquage financier des foyers qui est en train de se préparer, notamment une hausse importante pour les foyers de la commune. Il serait bien de prendre une délibération contre l'instauration de cette redevance lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 22h.